

Époux ou Père

Prénoms Thomas, Simon

Nom ESCRION

Né le 14 juillet 1974 à -- heures --
à Khanh-Hung Baxuyen (Vietnam Sud)
de (1) André, Joseph, Sébastien ESCRION

et de (1) Marie, Odile REBIERE

Extrait déclaré conforme à l'acte de naissance N° 1977-630

le (2) 23 AVR. 2008

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil (2)



Mariage célébré à Brie Comte Robert (77)
Les futurs époux ont déclaré (4) qu'un contrat de
par Maître Jacques Foucault, Notaire
Extrait déclaré conforme à l'acte de mariage N° 9

Mentions marginales (3)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont
apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

Épouse ou Mère

Prénoms Angélique Marie Marguerite

Nom LAUZET

Née le 24 janvier 1973 à 17 heures 28
à Villeneuve-St-Georges (Val de Seine)
de (1) Alain André LAUZET

et de (1) Emma PETIT

Extrait déclaré conforme à l'acte de naissance N° 180

le (2) 28 AVR. 2008

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil (2)



le 24 avril 2010 à 15 heures 00
mariage a été reçu le 17 mars 2010
à Colbert (Seine-St-Maire),
le 24 avril 2010

L'officier de l'état civil
Sceau de la mairie



(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : "qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage"
ou "qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par Me (Notaire à)"

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 1891 / 2011
Le 23 Juin 2011
à 04 heures 40 minutes
est né(e) (1) Eve, Prénoms ESCRIVA
à Melun (Seine-et-Marne)
du sexe féminin

reconnu(e) (2)
par (3) L'officier de l'état civil
Mentions marginales (4) Secau de la mairie



Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4) L'officier de l'état civil
Secau de la mairie

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration requise pour le premier enfant commun) ».
(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°
Le
à heures
est né(e) (1)
reconnu(e) (2)
par (3)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4) L'officier de l'état civil
Secau de la mairie

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4) L'officier de l'état civil
Secau de la mairie

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration requise pour le premier enfant commun) ».
(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.